



**CSE
SNCF
OPTIM
SERVICES**



**26/11/2024
17/12/2024**

LES BRÈVES du CSE

Nomination du docteur BONJOUR aux centres médicaux de Montpellier et de Nîmes dépôt

Le docteur BONJOUR a été embauché en septembre 2024, en qualité de MCT (médecin coordinateur territorial) de la région Occitanie et médecin du travail sur les cabinets médicaux de Montpellier et Nîmes dépôt. Il assurait le suivi en santé au travail de 1 373 agents, avec un contrat à 90 %, dont 30 % dédié à son activité de MCT.

À la suite de l'arrêt de longue durée du Docteur BALAGUE, médecin du travail sur les sites de Montpellier et Nîmes, le Docteur BONJOUR a accepté de prendre en charge temporairement le suivi de 27 agents (22 agents à Montpellier et 5 à Nîmes) relevant du CSE Optim'services affectés au Docteur BALAGUE, à compter du 27 novembre 2024.

Position des élus UNSA-Ferroviaire :

- **Les élus ont demandé un point sur la situation globale des effectifs sur la région Occitanie, compte tenu des absences de médecins ;**

La DSM nous a communiqué un état des lieux avec des recrutements de médecins du travail envisagés à la suite du départ en septembre 2024 du Docteur ZOUBE (Toulouse), de l'absence des Docteurs MOUSSAKANDA (Toulouse/Montpellier) et BALAGUE.

Le Docteur LOUANY sera embauché à partir du 9 décembre à temps complet à Toulouse.

Un autre médecin du travail sera recruté en CDD à 50 % pour le suivi en santé au travail des agents du Docteur BALAGUE, hors périmètre CSE Optim'services.

- **Les élus ont voté favorablement pour cette nomination conforme aux préconisations de l'agrément en termes de répartition des effectifs ;**
- **Ils resteront vigilants sur la stabilisation des effectifs de la région Occitanie qui a été fortement dégradée et, de façon plus générale, sur la politique d'attractivité relative aux recrutements menée par la DSM.**



Avis sur le plan de développement des compétences SNCF Optim'services 2025

Bilan au 31/08/2024

Entre 2023 et 2024, l'entreprise a déployé son nouvel outil « Station C », commun aux six sociétés du GPF pour harmoniser les pratiques en matière de gestion des compétences. Il permet d'effectuer et de piloter les actions RH liées au parcours professionnel des salariés, et a été accompagné de la mise en place d'un nouveau référentiel de compétences.

Effectif réel salariés: 2 824 (2 868 prévus pour 2025).

67 embauches réalisées en 2024.

Nombre d'heures de formation :

8 362 heures (32 948 heures pour 2025), dont 8 121 heures de formation pour le maintien des compétences (97 %) et 241 heures pour le 1^{er} emploi

Les principaux domaines de compétences de ces formations sont le médical et paramédical, les ressources humaines et la relation client.

Les formations externes (76 % des formations en 2024 pour 6 338 h) ne sont pas reprises dans le bilan formation du 31/08/2024 présenté en CSE ; elles le seront dans réactualisation prévue en 2025. Bon nombre de formations ont été réalisées en distanciel (22 % pour 1 865 h).

En 2024, 73,41 % des salariés ont eu un entretien professionnel (EP) et chaque année, le plan de formation pour l'année A+1 est issu des remontées de ces entretiens.

Formation 2025

Les objectifs de formation pour 2025 sont les suivants :

- La formation 1^{er} emploi destinée à tout nouveau salarié de l'entreprise ;
- Le maintien des compétences sur le poste de travail ou un nouveau poste ;
- Le dispositif promotionnel pour acquérir une évolution promotionnelle.

Les orientations formation 2025 sont détaillées ci-dessous :

- Satisfaction et relation client ;
- Innovation et performance ;
- Sécurité et sûreté ;
- Mixité et inclusion ;
- Développement des compétences des acteurs RH ;
- Formations spécifiques ;
- Compétences transversales et managériales ;
- Parcours promotionnels.

Projets pour 2025

1. Tous SNCF, Tous Optim' : le client, notre boussole au quotidien

SNCF Optim'services s'engage à améliorer la qualité de ses relations avec les clients des sociétés. Elle souhaite mettre le client au cœur des actions tout en garantissant une

trajectoire performante en termes de qualité et de prix. Ainsi, le déploiement de la formation « Tous Optim'client » sera poursuivi en 2025 pour tous les agents.

2. Innovation et Performance

L'ambition de SNCF Optim'services est d'atteindre l'excellence opérationnelle sur le plan juridique, administratif et fiscal, tout en intégrant les enjeux socio-économiques dans les projets.

En 2025, tous les managers continueront de recevoir une formation à l'excellence opérationnelle.

Une sensibilisation économique sera menée auprès de tous les salariés avec une vision globale du budget.

■ **L'UNSA-Ferroviaire, à vos côtés toute l'année !**

3. Sécurité et sûreté

Le Groupe SNCF met en place des formations obligatoires en termes de sécurité et sûreté :

- La formation « **Les 10 CybeRéflexes** » suivie de « **Tous Cyber Champions** » afin de prévenir les nouvelles menaces numériques (savoir réagir, se protéger et protéger l'entreprise) ;
 - « **RGPD EXPRESS Les Fondamentaux** » pour renforcer sa culture de protection des données
- personnelles (certains métiers disposeront d'un module spécifique lié à leur activité) ;
- « **Vigilance partagée** » destinée à tous les salariés du GIE, avec mise en place d'une action de sensibilisation à la sécurité.

4. Les prévisions de formation 2025

- **Pour 2025**, le volume global de formation sera de 32 948 h, dont 29 992 h pour le maintien des compétences.
 - **Pour le dispositif promotionnel**, il est prévu 2 450 h et 506 h pour le 1^{er} emploi.
 - **Au service médical**, le lot 2 pour les IDE
- (parcours créé pour être en conformité avec la formation réglementaire de 240 h) se poursuivra, avec environ 60 IDE à former en 2025.
- **À l'Action sociale**, des formations sur l'accompagnement des personnes souffrant d'addictions et sur la parentalité seront dispensées.

5. Sensibilisation « lutte anti-corruption »

Tous les salariés occupant un métier exposé recevront obligatoirement une formation e-learning « lutte anti-corruption » disponible sur Station C

visant à identifier et appliquer les bons réflexes face à des situations de corruption. Cette formation est à renouveler tous les deux ans.



6. La sensibilisation aux gestes qui sauvent (GQS)

Ces sensibilisations vont se poursuivre en 2025 avec pour ambition que l'ensemble du personnel SNCF Optim'services soit formé.

secours (formation à la pédagogie) peuvent les dispenser (arrêté du 15 juin 2024)



Attention : à la suite de la DCI déposée par l'UNSA-Ferroviaire en octobre 2024, et bien que la Direction des Services Médicaux soit désormais habilitée par arrêté du 5 novembre 2024 à dispenser les sensibilisations aux gestes qui sauvent (GQS), seul(e)s les IDE formé(e)s aux gestes de premiers

Il appartient, désormais, à l'entreprise de former son personnel infirmier afin qu'il puisse effectuer ces sensibilisations.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, l'un ne va pas sans l'autre et vos élus resteront vigilants quant au respect de cette règle.



**Position
UNSA**

Face à l'absence de commission Formation en amont de ce CSE, vos élus CSE UNSA-Ferroviaire n'ont pas pris part au vote concernant ce bilan afin de marquer leur profond désaccord avec la direction : pour valider, il aurait fallu pouvoir échanger !

- **L'UNSA-Ferroviaire, à vos côtés toute l'année !**

Consultation relative au projet

de renforcement du pilotage de SNCF Optim'services – Action sociale en proximité dans les territoires d'action sociale (TAS)

Les élus du CSE ont été consultés sur le projet d'évolution de l'organisation de l'Action sociale dans les territoires. Ce dernier avait fait l'objet d'une information au CSE du 26 novembre 2024.

Les principales évolutions envisagées autour de ce projet visent à améliorer la proximité et les synergies entre les entités de l'Action sociale présentes dans les territoires pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et aux clients.



Les points clés du projet sont :

- La transformation des neuf unités d'Action sociale (UAS) en neuf territoires d'Action sociale (TAS) ;
- L'évolution de la fonction des huit dirigeants d'unité d'Action sociale (DUAS) vers la fonction de dirigeant territorial d'Action sociale (DTAS). Le DTAS piloterait les structures présentes sur son territoire ;
- Le rattachement hiérarchique des neuf centres médico-psychopédagogiques (CMPP) aux DTAS ;
- La création d'un poste d'adjoint DTAS IDF NEO avec des fonctions de DPX ;
- Une étude pour le renforcement de l'activité ASCO dans les territoires IDF NEO et BFC IDF SE avec une formation spécifique délivrée en interne ;
- La suppression du poste de RCPF COSP national ;
- La mutualisation de l'activité des secrétaires sans modification de LPA ni rattachement hiérarchique avec participation généralisée au numéro vert ;
- La mise en œuvre d'une réflexion spécifique concernant l'évolution de l'organisation et du fonctionnement des COSP, avec la mise en place d'une étude sur le renforcement des synergies entre l'accompagnement médico-psychopédagogique et l'offre d'accompagnement d'orientation scolaire et professionnelle. Une étude approfondie avec expérimentation sur deux COSP IDF et Marseille est en cours de construction.

Concernant les pôles du siège de l'Action sociale, des changements sont envisagés avec une articulation nationale autour du pôle Entreprise et Salariés et du pôle Qualité, Développement et Politique Pensionnés. Ce recentrage des activités

autour de ces deux pôles conduirait à la suppression du pôle Familles et du poste de RNAS Familles. Un poste RN Familles & service Prim'Enfance et un poste RN Familles & Parentalité au pôle Entreprise et Salariés seront créés.

■ **L'UNSA-Ferroviaire, à vos côtés toute l'année !**

Ce projet a plusieurs objectifs :

- Le renforcement de l'amélioration de l'accessibilité des services pour les bénéficiaires et les clients SNCF ;
- Le renforcement de la notoriété des accompagnements sociaux ;
- L'optimisation de la qualité de l'accompagnement social en favorisant les synergies internes et simplifiant l'accès à l'offre dans les territoires.

Ces orientations respecteront les principes d'utilisation du FASS, maintenant un pilotage national des offres, garant des conditions d'accès harmonisées pour les bénéficiaires, quel que soit le territoire.

Trois axes majeurs structurent cette démarche : la proximité terrain, les leviers pour les managers (définition d'un cadre national tout en adaptant les mises en œuvre locales) et la solidité des processus par la garantie de la conformité du RGPD, de la cybersécurité et de la conformité aux référentiels de l'HAS.

Ce projet a un impact sur les effectifs des différents périmètres concernés avec pour conséquence la suppression de cinq postes (mise en place du GRH00910) et la création de quatre postes, au final, moins un poste.

Un plan d'accompagnement et de formation pour les DTAS sera mis en place ainsi que des formations spécifiques pour les créations de postes.

Un retour vers les élus CSE sur les expérimentations sera réalisé dans le courant de l'année 2025.



**Position
UNSA**

Les élus UNSA-Ferroviaire ont insisté sur l'importance de la formation pour les DTAS et les salariés qui occuperont les nouveaux postes créés.

Concernant l'étude sur le renforcement des synergies entre l'accompagnement médico-psychopédagogique et l'orientation scolaire entre CMPP et COSP, les élus UNSA-Ferroviaire resteront vigilants sur les tâches qui incombent à chacun et sur le fait que les missions restent bien inhérentes à chaque professionnel sans glissement de tâche de l'un à l'autre.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont voté l'abstention à ce projet du fait de :

- L'impact sur les effectifs et la suppression d'un poste ;
- L'absence de données démographiques et de la connaissance des besoins des bénéficiaires ;
- L'absence de feuille de route et de projet de service ;
- L'absence d'engagement sur les effectifs des professionnels (y compris secrétaires).



EXÉCUTION TITULAIRES



Nathalie PEREIRA DA SILVA
pereira-da-silva.n@unsa-ferroviaire.org
06 70 54 88 34



Joël MARCHE
marche.j@unsa-ferroviaire.org
07 76 69 03 77



Régis DERINE
regis.derine@sncf.fr
06 70 27 44 50



Shanika LIPPERT
shanika.lippert@sncf.fr
07 67 06 14 94

MAÎTRISE TITULAIRES



Amandine DEVIS
devis.a@unsa-ferroviaire.org
06 29 44 30 28



Stéphane DELON
delon.s@unsa-ferroviaire.org
06 11 74 77 37



Jessica NERINI
jessica.nerini@sncf.fr
06 88 79 28 48



Isabelle FOURMY
isabelle.fourmy@sncf.fr
06 95 02 31 52



Mireille LUCAS
lucas.m@unsa-ferroviaire.org



Pateme COPOL
copol.p@unsa-ferroviaire.org
07 85 39 51 56



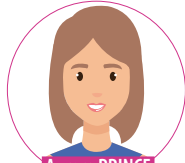
Cédric LEVASSEUR
cedric.levasseur@sncf.fr



Sophie DAUTUN
sophie.dautun@sncf.fr
06 60 06 53 60



Gaël ALLIX
qael.allix@sncf.fr



Aurore PRINCE
prince.a@unsa-ferroviaire.org



Zelia PEREIRA
zelia.pereira@sncf.fr
09 71 99 59 14



Corinne GUERREIRO
corinne.querreiro@sncf.fr



Sandrine RADET
radet.s@unsa-ferroviaire.org



Patricia FISCHER
patricia.fischer@sncf.fr

CADRE TITULAIRES



Stéphanie GOARDOU-LEGROS
legros.s@unsa-ferroviaire.org
06 29 42 46 33



Antoine RODRIGUES
rodrigues.a@unsa-ferroviaire.org
06 23 49 58 43



Agnès RIVOALLAN
rivoallan.a@unsa-ferroviaire.org
06 16 74 03 23



Anne NONNENMACHER
anne.nonnenmacher@sncf.fr
06 19 61 21 10



Annabelle CRESPIN
crespin.a@unsa-ferroviaire.org
06 67 46 93 94



Stéphane BONFADINI
bonfadini.s@unsa-ferroviaire.org



Marie-Cécile MARCHETTI
marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org
06 89 19 10 03



Rabah BOUKERSI
rabah.boukersi@sncf.fr